

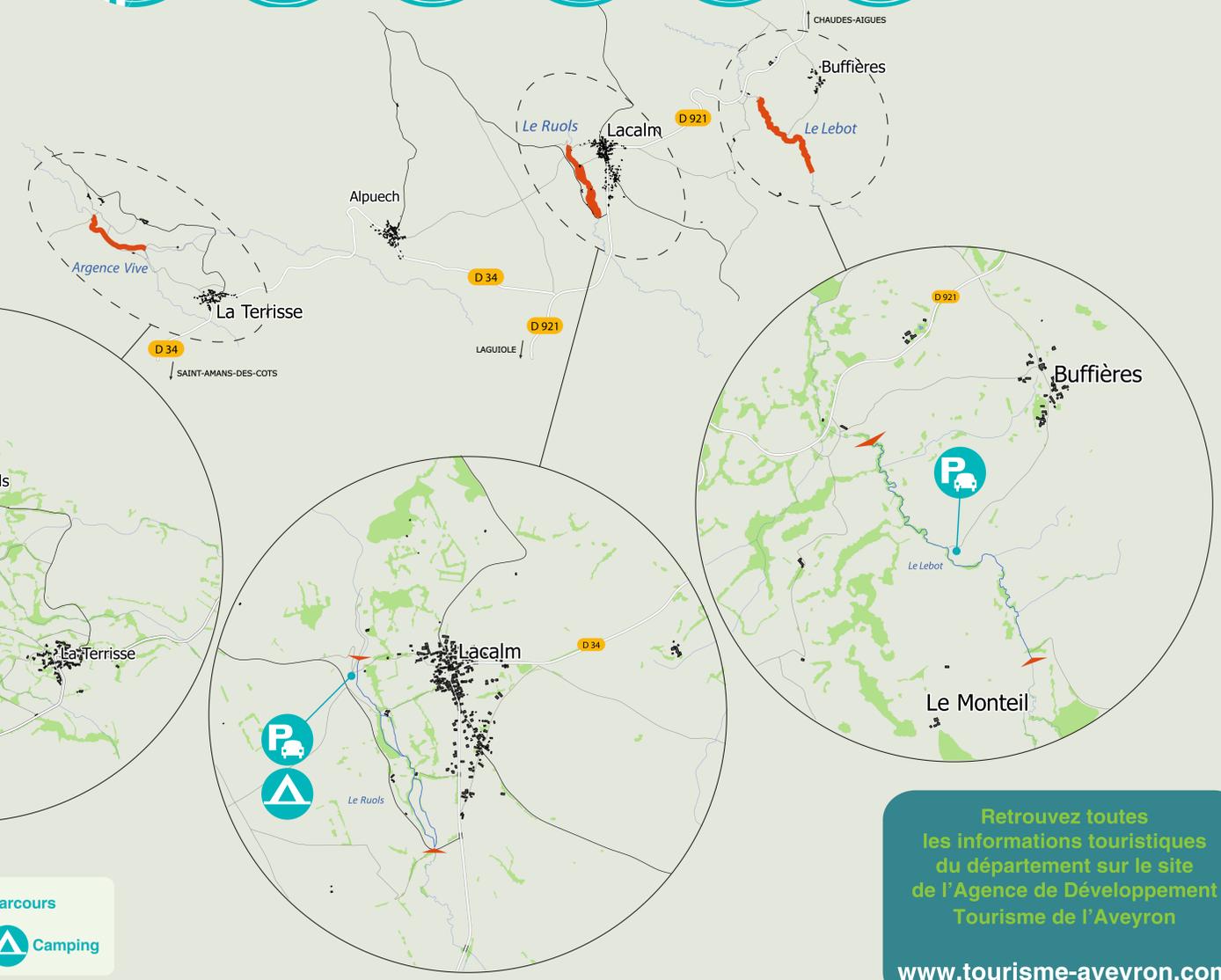
# Bienvenue

## Les 3 No-Kill Truite l'Argence Vive, le Ruols, le Lebot



Commune d'Argences en Aubrac

- Pêche 1<sup>ère</sup> Catégorie
- CARTE de PÊCHE OBLIGATOIRE
- 1 SEULE CANNE PAR PÊCHEUR AUTORISÉE
- Hameçon sans ardoillon recommandé
- NO KILL TRUITE REMISE À L'EAU OBLIGATOIRE
- Respectons la nature



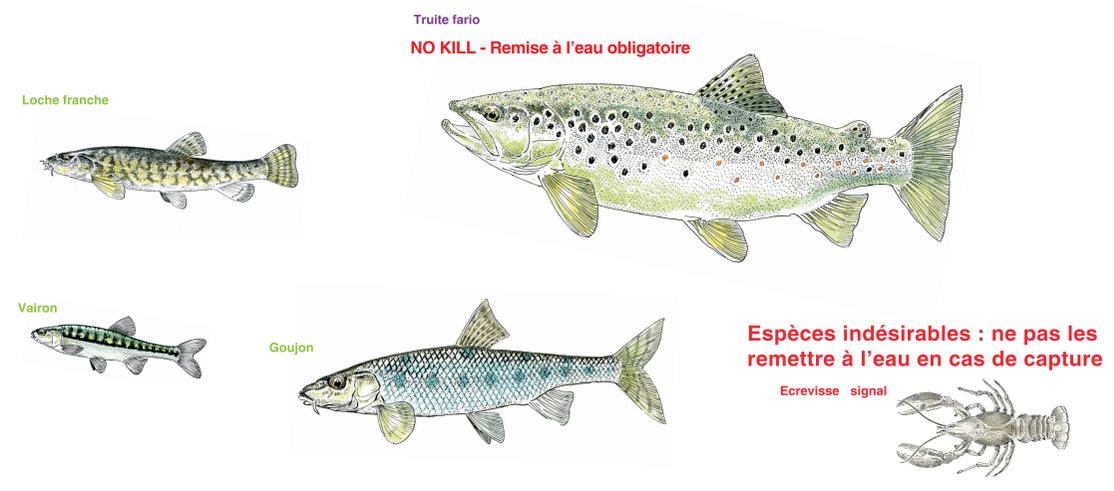
Retrouvez toutes les informations touristiques du département sur le site de l'Agence de Développement Tourisme de l'Aveyron  
[www.tourisme-aveyron.com](http://www.tourisme-aveyron.com)



Chers pêcheurs,

L'association de pêche de Sainte Geneviève-sur-Argence vous propose de découvrir la pêche de la truite sur les 3 no kill de la commune d'Argences-en-Aubrac dont la devise est Vivacité de l'Argence, Sérénité de l'Aubrac.

### Espèces présentes



### Ce site abrite d'autres espèces sauvages



Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte d'une AAPPMA\*  
 Vous pouvez vous la procurer auprès de l'Office de tourisme ou sur  
[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)

Pour toute information pratique sur la pêche dans le département (réglementation, animations, cartes de pêche...):  
 Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
 Moulin de la Gascarie - 12000 Rodez /05.65.68.41.52  
[www.pecheaveyron.fr](http://www.pecheaveyron.fr)

Profitez des hébergements labellisés pêche pendant votre séjour en Aveyron. Renseignez-vous auprès de la fédération ou sur le site [www.pechevalleedulot.com](http://www.pechevalleedulot.com)



\*Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique